

DELIBERATION
**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 9

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 8

date de la convocation :

14 mars 2025

SEANCE DU 25 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du site de Baleycourt, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2025/03 N°1

Objet de la Délibération :
Compte administratif 2024
budget principal

Présents : Mme COYARD Nathalie, M. MOUSSA Dominique, M. OBARA Sylvain, M. LE FRANCOIS Bertrand, M. COLIN Jean-Paul, M. PICHAVANT Pascal, M. DEHAND Philippe, M. HENRY Philippe, M. GOEURLOT Bernard

Excusés : M. GILSON Bernard, M. DURET Jean-Luc

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la désignation de M. Bernard GOEURLOT en tant que Président de la séance pour le compte administratif du budget principal 2024,

Vu la présentation de comptes administratif de l'exercice 2024 du budget principal.

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, suite à la sortie de Monsieur Dominique MOUSSA :

ADOpte, à l'unanimité, le compte administratif 2024 du budget principal dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	0 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	0 €
- résultat cumulé de l'exercice	0 €
- résultat d'investissement reporté	0 €
- résultat de fonctionnement reporté	0 €
- résultat global cumulé de clôture	0 €

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA

